

**SYNTHESE DU COMPTE RENDU
DE SEANCE
du 29 09 2020**

Le vingt neuf septembre deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni compte tenu des exigences sanitaires du moment et après en avoir avisé Monsieur le Préfet, à la salle polyvalente "Boîte en zinc", sous la présidence de Madame Françoise SERRE, Première adjointe.

Présents : Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET- Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU – Carla AFONSO DA CRUZ – Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Excusés non représentés : Jean MOUZAT - Thierry LANNES

Excusés représentés : /

M Julien BARATAUD est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 septembre 2020

**TRAVAUX STADE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DELIB01092020**

Madame Françoise SERRE explique qu'il est possible de faire une demande de subvention de 30 % au conseil départemental pour les travaux du stade de réfection des aires de sauts et lancers qui ont été validés il y a déjà quelques mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande de subvention complémentaire et sur le nouveau tableau de financement.

« Pour » à l'unanimité

**VALIDATION DE L'ADRESSAGE – DENOMINATION DES VOIES
DELIB 02092020**

Madame Françoise SERRE rappelle que suite au travail réalisé avec les services de la Poste, une réunion publique s'est tenue le 15 septembre 2020 afin de présenter le projet de dénomination des voies aux habitants.

Certaines modifications ont été portées suite à cette réunion et aux remarques et doléances faites par certains habitants, les voici :

- à La Gorse, transformation d'une rue en 2 impasses :

- impasse des Aulnes
- impasse des Tournières

- à Eyzac, rajout d'une impasse :

- Impasse du Paradis

- au Bourdet :

- l'impasse Marilhou a été remplacée par Impasse du Bourdet, à la demande des riverains.

Enfin, il reste une impasse à dénommer, en face du cimetière.

Il est proposé « Impasse du cantonnier » ou « impasse du facteur » mais vu le peu d'engouement général, Christophe BOURDET fait une nouvelle proposition : « impasse des Châtaigniers ».

Le Conseil Municipal approuve à la majorité les adresses listées ci-dessous avec « une abstention » pour « l'impasse des Châtaigniers ».

Lieu-dit	Nouvelle dénomination
Le Boucheteil	Route du Maquis
La Coste	Chemin de La Coste
Bellevue	Route de la Liberté
Chabro	Route d' Audebas
Champeaux	Route du Martoulet
	Route de l'Aigue Morte
Chauzu	Impasse de la Chapelle
	Impasse des Gâches
	Route de la Forge
	Route de l'Etang du Four
Eyzac	Impasse du Paradis
	Route du Marais
	Route de l' Egalité
	Route des Rosiers
Fleygnac	Route du Partage
	Route des Deux Aigues
	Route de la Liberté
	Chemin des Maurians
Joux l'Hort	Route du Maumont
	Route du Maumont
La Boissonie	Route des Prés Fleuris
	Route du Maumont
La Borderie	Impasse de la Pierre Bleue
	Impasse du Tilleul
	Impasse du Pré Bas
	Chemin des Chareyroux
	Route de Bombaloup
	Route de la Forge
	Route des Deux Aigues
La Borie	Impasse de la Terre de l'Aigue
	Route de l' Egalité

	Route des Etangs
	Route du Maquis
La Chassagne	Route des Faons
La Coutarabin	Route de l' Egalité
La Gorse	Impasse des Aulnes
	Impasse des Tournières
	Impasse du Carrier
	Route de l' Egalité
	Route des Rosiers
La Jaubertie	Route des Faons
La Mazaurie	Chemin des Chareyroux
	Impasse du Four
La Pièce de l'Etang	Route du Pradel
	Impasse de la Pièce de l'Etang
La Rode	Route de la Rode
	Route des Prés Fleuris
Laschaux	Route de l'Aigue Morte
Lavergnotte	Impasse de la Vergnotte
Le Baspeyrat	Chemin de la Bourdaine
	Route du Partage
	Chemin des Zignalets
	Impasse du Fournil
	Route des Garennes
Le Bois Grand	Route de l'Etang du Four
Le Bouchailloux	Chemin du Bouchailloux
Le Bourdet	Impasse du Bourdet
	Route des Garennes
	Impasse Félix Mayne
Le Bourg	Chemin du Patural
	Impasse Félix Mayne
	Place de la Laïcité
	Route du Maumont
	Route du Pont Noir
	Rue Chambrette
	Rue des Ecoles
	Rue Jean-Carou
	Impasse des Châtaigniers
Route des Etangs	

Le Broussier	Route du Partage
Le Chastang	Impasse des Fleurs
	Chemin du Bois de Tulle
	Route du Pont noir
Le Diable	Chemin des Zignalets
Le Laca	Route de la Noaille
	Route du Maumont
Le Moulin du Juge	Impasse du Moulin
Le Mounard	Route de Bombaloup
Le Pont Neuf	Route d' Audebas
Le Pradel	Route de l'Evêché
Le Rebourg	Impasse du Rebourg
	Impasse de la Cascade
	Route de La Noaille
Le Roudierol	Route des Deux Aigues
L'Enclos	Route de l' Egalité
Les Barrières	Route de la Liberté
	Route des Faons
	Route du Partage
Les Brioux	Route de Bombaloup
Les Buges	Route de Bombaloup
	Route de l' Egalité
Les Fourchières	Route de l' Egalité
La Rue	Route de l' Egalité
Lagrafeuille	Impasse de la Polka
	Route de l' Egalité
Lachaud	Route de L'Aigue Morte
L'Etang du Four	Route de l'Etang du Four
L'Hopital	Route du Partage
Moulin du Deroc	Route de l' Egalité
Moulzat	Chemin du Petit Père
Moulzat	Route du Maquis
Puy Commun	Route de l' Egalité
Puy La Traupe	Route du Partage
Rochefort	Impasse des Bois
	Impasse du Pin
Au Puy Maurians	Chemin des Maurians

Stade des Maurians	Chemin des Maurians
Les Trois Fonds	Impasse des Sources
	Route de l'Égalité
Le Bouyssou	Route du Partage

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DELIB 0309202020

L'article L2122-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire afin d'alléger la gestion communale. (28 délégations possibles)

Madame Françoise SERRE demande à l'assemblée de se prononcer sur les délégations que le maire souhaiterait que le conseil municipal lui attribue :

* De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

« Pour » à l'unanimité

* De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. **« Pour » à l'unanimité**

* De prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières.

« Pour » à l'unanimité

* D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

« Pour » à l'unanimité

* De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

« Pour » à l'unanimité

* De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts. **« Pour » à l'unanimité**

* De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

« Pour » à l'unanimité

* D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. **« Pour » à l'unanimité**

* Le maire est chargé de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. **« Pour » à l'unanimité**

* De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €. **« Pour » à l'unanimité**

* De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal à savoir 100 000 €. **« Pour » à l'unanimité**

RECUPERATION TAXE ORDURES MENAGERES AUPRES DES LOCATAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

DELIB 04092020

Madame Françoise SERRE rappelle à l'assemblée qu'après la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2003, la délibération du 17 février 2004 en a fixé les conditions de remboursement par les locataires des logements communaux.

Le montant de cette taxe : *Formule : Revenu cadastral x taux TOM en vigueur = redevance*

- ECOLE-Grand logement : **126.89 €**
- ECOLE-Petit logement : **19,24€**
- Bâtiment ancienne POSTE :
 - logement 1= **92 €**
 - logement 2 inoccupé pendant toute l'année 2020
- Maison Carou :
 - Logement : **134,54 €**
- Grange Carou :
 - bâtiment : **64,26 €**
- Gîte Carou :
 - logement : **62,63**
- Maison Jacquet :
 - logement : **91,49 €**
 - Commerce : **50,59 €**

« Pour » à l'unanimité

RECUPERATION EAU ET ASSAINISSEMENT AUPRES DES LOCATAIRES BATIMENT ECOLE ET ANCIENNE POSTE

DELIB 05092020

Madame Françoise SERRE fait part au Conseil Municipal des factures d'eau et assainissement reçues par la commune pour les bâtiments communaux occupés par des locataires.

Pour ce qui est du bâtiment « Logement église » :

Facture eau 2020 sur consommation 2019, mandatée le 17/03/2020 :

326,27€ TTC pour 125m3

Abonnement à diviser par 2

Soit à récupérer :

Logement 1 : **235,34 €**

Logement 2 : **90,92 €**

Factures assainissement 2019 sur consommation 2018 2019, mandatées le 06/09/2019, le 20/12/2019 et le 02/07/2020 :

- Pour assainissement 2018 :

134m³

abonnement annuel à diviser par 2

Soit à récupérer pour assainissement 2018 :

Logement 1 : **143,97 €**

Logement 2 : **49,72 €**

- Pour assainissement 2019 :

125 m³

abonnement annuel à diviser par 2

Soit à récupérer pour assainissement 2019 :

Logement 1 : **146,45 €**

Logement 2 : **48,32 €**

Pour ce qui est du bâtiment « école centre de loisirs » :

Facture eau 2020 sur consommation 2019, mandatée le 17/03/2020 :

451,07€ TTC soit 103,39 € d'abonnement et 347,68€ de consommation pour 195m³

Répartition en absence de compteurs divisionnaire :

1/3 centre de loisirs , 1/3 école et 1/3 sur les locataires.

Total à récupérer sur les 2 logements :

Logement 1 : **31,33€**

Logement 2 : **75,18 €**

- Pour assainissement 2018 :

Répartition en absence de compteurs divisionnaire :

1/3 centre de loisirs , 1/3 école et 1/3 sur les locataires.

279 m³ + abonnement = 334,71€ /3

à récupérer au titre de 2018 :

111,57€ /2 = 55,79€

Logement 1 : 55,79 €

Logement 2 : 55,79 €

- Pour assainissement 2019:

pour 195m³ + abonnement : 279,96 € /3 =93,32 €

93,32/2 = 46,66€

à récupérer au titre de 2019 :

Logement 1 : 46,66 €

Logement 2 : 46,66€

« Pour » à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION LEADER GLOBALISEE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION
DELIB 06092020**

Il est proposé à l'assemblée, dans le cadre du Projet de Territoire, d'une part de globaliser les deux demandes de subvention, à savoir celle de « l'étude architecturale » et celle de « l'accompagnement au projet par le cabinet SETSO » et d'autre part de solliciter une subvention de 40 % auprès de la région et valider ainsi le nouveau tableau de financement.

« Pour » à l'unanimité

**ELAGAGE DES ARBRES DE BORDS DE ROUTE DE LA COMMUNE
DELIB07092020**

Madame Françoise SERRE présente à l'assemblée le devis de l'ASAFAC, Association Syndicale Autorisée d'Aménagements Fonciers et Forestiers Agricoles de la Corrèze dans le cadre du programme de l'élagage porté par le Conseil Départemental.

Le devis portant sur l'élagage et coupe d'arbre sur la route du Pont Noir, s'élève à **623,70 € TTC** (déduction faite des 15 % HT de subvention du Conseil Départemental, soit 89,10€)

« Pour » à l'unanimité

**UTILISATION DE LA BOITE EN ZINC APRES LES VACANCES DE LA TOUSSAINT
DELIB08092020**

Madame Françoise SERRE explique qu'il est nécessaire de délibérer sur l'utilisation de la Boîte en zinc après les vacances scolaires de la Toussaint et sur la réintégration ou non de la cantine dans le bâtiment de l'école.

à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- que la cantine soit réintégrée à l'école
- que la Boîte en Zinc soit à nouveau mise à disposition des associations dans le respect des directives nationales, préfectorales et communales en matières de règles sanitaires et après autorisation et convention particulière signée avec la mairie prévoyant un protocole précis.
- Et que la boîte en zinc demeure inaccessible aux utilisateurs privés.